

## FICHE PRODUITS D'ENTRETIEN

### TEXTES REGLEMENTAIRES



Code du travail : Articles R 4121-1 et 2 et R 4411-73  
Règlement européen REACH n°1907/2006  
Obligation d'étiquetage des substances : règlement Parlement européen 1272/2008 de 12/2010  
Obligation d'étiquetage étendue aux mélanges (tous les produits chimiques) : règlement CLP du 01/06/2015  
Arrêté Certibiocide du 23 janvier 2023

### POURQUOI UNE REGLEMENTATION ?



Prévention contre les risques chimiques des utilisateurs par le biais de l'information sur plusieurs axes : identification des dangers, premiers soins, choix des EPI, conditions de stockage...



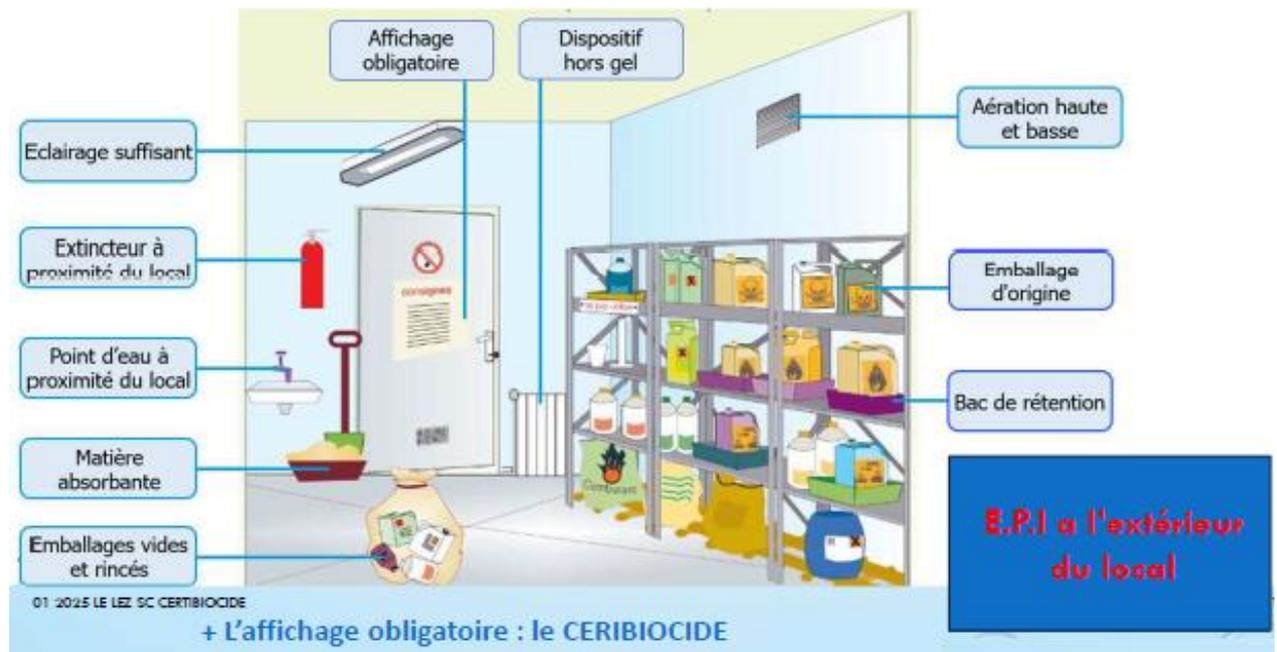
**FOURNISSEURS REFERENCES :**  
**CLAUDE CHENU, GAMA 29,**  
**INDUSTRIPACK, PLG**

### OBLIGATIONS POUR LES FABRIQUANTS ET DISTRIBUTEURS

- Les matières chimiques dangereuses utilisées dans les produits d'entretien doivent être correctement classifiées, étiquetées et emballées,
- Certaines matières premières sont interdites dans le but d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement,
- Les fournisseurs d'une substance ou d'un mélange dangereux doivent fournir à leurs clients destinataires, une fiche de données de sécurité conforme à la réglementation en vigueur. Ces FDS sont datées et doivent être actualisées tous les 2 ans.

### OBLIGATIONS POUR LES UTILISATEURS

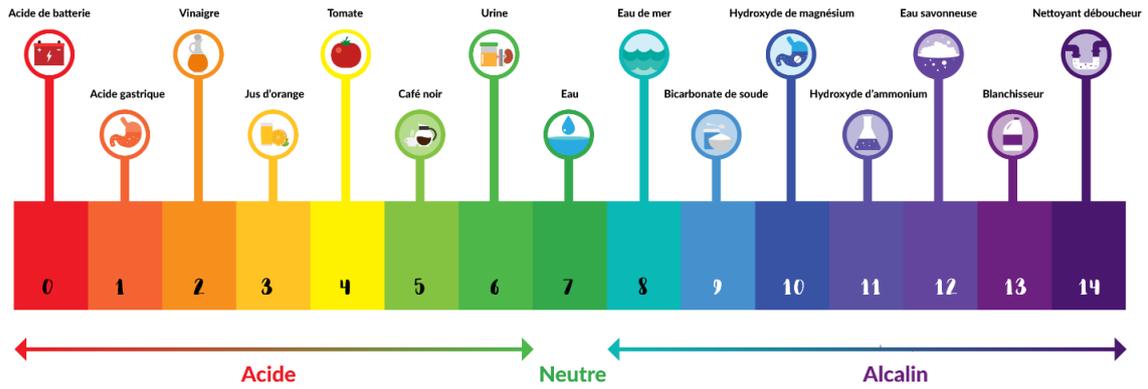
- Détenir les Fiches de Données de Sécurité (FDS) des produits utilisés, elles doivent être rangées dans le classeur vert réglementaire dans la rubrique 4 Produits d'entretien,
- Conditions de stockage : les produits doivent être mis hors de portée des élèves dans un local fermé à clé. Quelques recommandations complémentaires pour assurer un bon stockage :



- Les dangers liés à l'utilisation des produits d'entretien doivent figurer dans le document unique, la fourniture d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) doit faire partie des mesures prises par l'employeur pour limiter les risques pour la santé de ses employés,
- La personne en charge de sélectionner les produits utilisés dans les protocoles de nettoyage doit posséder la certification biocide, celle-ci lui permet de commander des produits désinfectants\*.
- Pour ceux qui utilisent des désinfectants\*, déclarer chaque année pour le 31 mars sur le site BioCID (lien : <https://biocid-anses.fr/biocid#!>) la liste des personnes titulaires de la certification biocide au sein de leur établissement en indiquant le numéro officiel des certificats,
- Mise en place d'un protocole de nettoyage clair indiquant pour chaque pièce la zone à nettoyer du sol au plafond, la personne affectée à la tâche, les modes opératoires, les produits à utiliser, les protections à porter, les temps de contact et dosages à respecter, les fréquences de lavage. Un affichage est obligatoire en cuisine. De plus, en cuisine le rinçage est obligatoire après l'application de produits chimiques.

### CONSEILS PRATIQUES

- Ne pas perdre de vue que le simple fait d'aérer vos pièces permet une désinfection efficace, l'air tue les bactéries, 80% des bactéries sont éliminées par un nettoyage avec un simple détergent, l'utilisation d'un désinfectant augmente l'élimination à 99%. On utilise un désinfectant qu'en cas de risque de contamination.
- La propagation des bactéries se fait par la peau (cutané), par les postillons (voie respiratoire), par ce qui est mis à la bouche (ingestion). Lors d'une épidémie, privilégier la désinfection des salles de sieste, poignées de portes et interrupteurs, sanitaires et cantines.
- S'intéresser aux nouvelles techniques de nettoyage par pré-imprégnation afin d'utiliser moins de produit (économique et écologique), de gagner du temps, d'améliorer les conditions de travail de vos salariés (réduction des TMS).  
Plus d'informations : [https://www.youtube.com/watch?v=KTjOTRfuR\\_w](https://www.youtube.com/watch?v=KTjOTRfuR_w)
- Les tissus intissés sont les matières les plus efficaces pour les lavettes de nettoyage,
- Choix de produits à PH neutre pour éviter d'abimer les surfaces nettoyées, utilisation du bon PH suivant le type de nettoyage à effectuer :



## CLASSEMENTS



- Fiches de données de sécurité
- Certifications biocides



- Mesures de prévention prises pour palier aux risques pour la santé

\*Sont considérés produits désinfectants les produits d'entretien ayant des propriétés bactéricide, fongicide, virucide, levuricide, insecticide. Entrent également dans cette liste l'eau de javel, le gel hydroalcoolique, les répulsifs anti-moustiques...

Mise à jour en mars 2025